



Protection de la nature

Pour des problématiques de gestion et de protection du patrimoine naturel, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient apporte aide et appui aux communes :

- Conseils et appui à la protection, à la gestion, à la restauration et à la valorisation du patrimoine communal
- Appui à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme (zones naturelles, espaces boisés..)
- Conseils à l'aménagement du Territoire (intégration des pylônes de téléphonie mobile, STEP...)
- Appui à la mise en place de sentiers pédagogiques

Plus de détails sur le service Environnement [c'est par ici!](#) [1]

[Zéro Phyto dans les espaces publics](#) [2]

Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public (sauf dans les cimetières et dans les terrains de sport clôturés). L'année 2017...

[Zones humides](#) [3]

Qu'est ce qu'une zone humide ? Les zones humides sont des écosystèmes à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques (étangs, gravières, lacs et cours d'eau) , caractéris...

[Entretien de cours d'eau : quelques conseils](#) [4]

Cours d'eau ou fossé ? La distinction n'est pas toujours évidente ! Les fossés sont des ouvrages artificiels destinés à l'écoulement des eaux (pour le drainage des parcelles, l...

En savoir plus

Pour vous aider dans vos démarches, contactez le service Environnement!

Consultez la rubrique [Equipe et organigramme](#) [5].



Protection de la nature

Publié sur le site officiel du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (<http://www.pnr-foret-orient.fr>)

Date : 18/02/2019

URL source: <http://www.pnr-foret-orient.fr/en/content/protection-de-la-nature-3>

Liens:

[1] <http://www.pnr-foret-orient.fr/fr/content/environnement-0>

[2] <http://www.pnr-foret-orient.fr/en/content/z%C3%A9ro-phyto-dans-les-espaces-publics>

[3] <http://www.pnr-foret-orient.fr/en/content/zones-humides>

[4] <http://www.pnr-foret-orient.fr/en/content/entretien-de-cours-deau-quelques-conseils>

[5] <http://www.pnr-foret-orient.fr/node/5459>